

CIRCUIT 2

SUR LES PAS DE LA DAME DE BEAUTÉ

12 kilomètres - Balisage jaune

En partant de l'église de Bueil, prendre la ruelle du Chenailler, suivre le chemin goudronné puis empierré, puis descendre vers les caves de "Gué Luneau". Arrivé à la départementale, traverser pour emprunter le chemin goudronné direction "Le Plessis" (vallée du Long).

Sur votre droite se dresse le manoir du "Gué du Roi" où séjournèrent Charles VII et Agnès Sorel. La légende veut que depuis, les deux chiens de la "Dame de Beauté" montent et descendent la nuit dans l'escalier. Au bout de cette petite route, tourner à droite, passer les trois ponts puis prendre le premier chemin à gauche dans les bois après la route de "Tineau". Suivre le chemin jusqu'à "La Brosse" où l'on retrouve une route pour quelques dizaines de mètres. Prendre ensuite un chemin sur la gauche, puis une nouvelle fois à gauche avant la ferme de "La Boiterie". Suivre ce chemin jusqu'à une route (croix), traverser puis continuer vers le château du "Plessis".

Le domaine du Plessis-Barbe est associé à plusieurs reprises aux seigneurs de Bueil.

Martine Turpin, seconde épouse de Jean V de Bueil, fut ensevelie dans la chapelle du château de l'époque ; au XVI^e siècle, ce domaine était propriété de la belle famille du poète RACAN puis revint par héritage à son petit-fils, Pierre-Antoine, le dernier descendant des Bueil.

La propriété abrite aujourd'hui une maison de repos. Face au château du "Plessis", prendre à gauche, passer le Long puis continuer la route quelques centaines de mètres.

Tourner ensuite à gauche direction le hameau de "Molvault". Traverser le hameau puis prendre un chemin de terre ; le suivre jusqu'au bourg de Bueil. De retour vers le centre du village, un petit détour vous conduira à un lavoir bien conservé.

Vue intéressante de la Collégiale à partir du cimetière. Une visite de la Collégiale, monument phare du nord de la Touraine, s'impose avant de quitter le village (visites guidées samedis et dimanches après-midi en juin, juillet et août).

Possibilité de pique-niquer et de camper sur le terrain municipal près de la salle des Fêtes (Point Accueil Jeunes).

Se renseigner au préalable en Mairie.

